29. Des différences à décrire, un parler à revaloriser

LOUIS **MERCIER**

Au milieu du XIXe siècle, la description du français canadien était à peine amorcée et elle était assujettie à une approche strictement puriste, illustrée par le *Manuel des difficultés [...]* de Maguire (1841). Grâce aux efforts individuels et collectifs qui seront déployés pendant la seconde moitié du XIXe siècle et surtout la première moitié du XXe, la connaissance du français canadien va connaître un développement considérable, du moins en ce qui a trait à sa spécificité lexicale. Ces efforts aboutiront notamment à la publication en 1930 du *Glossaire du parler français au Canada* et, en 1957, du *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, de Louis-Alexandre Bélisle.

Devant les excès du mouvement puriste et la progression du préjugé du *French Canadian patois*, certains lettrés sentiront le besoin de travailler à la revalorisation du français canadien. Les recherches historiques menées par Dunn, Clapin et la Société du parler français au Canada mettront à jour le caractère conservateur de cette variété de français, s'inscrivant en faux contre le discours de la dégénérescence.

Réaction au purisme et premiers efforts de valorisation

Tout au long de la période qui nous intéresse, on assiste à la publication d'une foule de répertoires de plus en plus volumineux (*dictionnaires, glossaires, lexiques*, etc.) qui sont en général l'œuvre de puristes. Leur objectif avoué est la lutte contre les anglicismes et les « locutions vicieuses », mais, dans un même élan, ils ne se gênent pas pour stigmatiser l'ensemble des particularismes repérés, de façon à provoquer l'alignement inconditionnel de l'usage canadien sur le français de France (tel que décrit dans les ouvrages de référence hexagonaux), perçu comme « le » français. Si leurs travaux ont relativement bien servi le mouvement de correction langagière, leurs condamnations peu nuancées ont largement contribué à répandre dans la population une vision négative du parler canadien et à accroître l'insécurité du groupe francophone nord-américain face à une norme résolument européenne. Les excès et les limites du mouvement puriste ont donc amené un certain nombre de lettrés, parmi lesquels Dunn et Clapin, à rechercher, au-delà des différences avec le français de France, l'origine des particularismes canadiens; ils étaient conscients du fait que l'influence de l'anglais ou le laisser-aller ne suffisaient pas à tout expliquer.

Oscar Dunn est le premier lexicographe à apporter des éléments nouveaux de réponse. Il écrit, dans la préface de son *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada* (1880) : « Nous employons un bon nombre de mots qui, rejetés par l'Académie, nous sont venus toutefois de France [...]. Toutes ces expressions prouvent notre origine; elles sont autant de certificats de nationalité[12] ».

Certes, son ouvrage contient des condamnations, mais bon nombre d'emplois identifiés comme des archaïsmes, des emplois d'origine dialectale et des innovations canadiennes, sont décrits en termes neutres, parfois même louangeurs (voir exemple 1 ci-dessous). Dans certains cas (exemples 2 et 3), l'auteur va jusqu'à recommander à ses lecteurs l'usage de l'emploi canadien, voire jusqu'à souhaiter l'inscription de cet emploi dans les dictionnaires français. Il reconnaît à ses compatriotes le droit de créer les mots français dont ils ont besoin pour nommer les réalités proprement canadiennes (comme celles qui ont trait à l'hiver, à l'industrie du sirop d'érable, etc.). Il contribue ainsi à lutter contre le préjugé du *French Canadian patois*[13] et à proposer la vision émancipatrice d'une norme qui n'est plus uniquement européenne.

(1) POUDRERIE. Neige soulevée *en poudre* par le vent : poussière de neige. Le mot est pur franco-canadien, et c'est le chef-d'œuvre de *notre* langue.

(2) BEIGNES. Le dictionnaire ne donne que *Beignet* ; mais nous aurions tort de renoncer aux *Beignes* ou *Croquignoles*, de notre invention.

(3) SUCRERIE. [...] Ce mot et tous les autres termes techniques de l'industrie du sucre d'érable [...] ne sont pas dans les dictionnaires [...]. Comment la France pouvait-elle nous transmettre la langue d'une industrie qui n'existe pas chez elle, dont elle n'a pas la moindre idée ? N'est-ce pas à nous plutôt de lui fournir cette langue, et ne doit-elle pas en enrichir son dictionnaire ?

Dans la préface de son *Dictionnaire canadien-français* (1894), où il se situe nettement dans le prolongement de Dunn, Sylva Clapin s'en prend à ceux qui voudraient débarrasser ce qu'ils appellent le jargon canadien [...] « non seulement des canadianismes proprement dits [c'est-à-dire des mots créés au Canada], mais aussi de tous les vieux mots venus de France et qui n'ont que le tort de ne plus être habillés à la dernière mode » :

> En un mot, le rêve de ces novateurs serait de faire, du langage des Français d'Amérique, un décalque aussi exact que possible de la langue de la bonne société moderne en France, surtout de celle de la bonne société de Paris. [...] dans l'ardeur du combat, ces puristes ont dépassé le but et sont allés trop loin. En effet, s'il est indéniable que nous y gagnerions à élaguer notre langage courant d'une foule d'expressions impropres et vicieuses, en grande partie tirées de l'anglais, il n'est pas moins évident, d'un autre côté, que nous serions les perdants à laisser tomber dans l'oubli un grand nombre de mots, qu'on ne trouve pas, il est vrai, dans le *Dictionnaire de l'Académie*, mais qui n'en sont pas moins, pour cela, essentiellement corrects au point de vue du génie de la langue et de la grammaire[14].

Contrairement à Dunn, Clapin évite les commentaires dépréciatifs ou mélioratifs, donnant ainsi le premier exemple d'une description lexicographique objective. Il se contente de livrer à ses lecteurs l'information susceptible d'éclairer leurs propres choix.

Le projet collectif de la Société du parler français au Canada

Une trentaine d'années plus tard, la Société du parler français au Canada (SPFC) affiche une position similaire dans la préface de son *Glossaire* : « Nous n'entendons

pas porter de jugement sur chacun des mots inscrits au *Glossaire* ; nous laissons ce soin au lecteur, après lui avoir fourni les éléments qui permettront à son bon goût de se prononcer[15]. »

Grâce au dynamisme de ses fondateurs et à la qualité des études publiées dans son *Bulletin* mensuel, cette société savante (créée en 1902) n'a pas tardé à asseoir sa crédibilité et à se faire connaître de l'ensemble de l'élite canadienne-française. Particulièrement active pendant les trois premières décennies du XXe siècle, elle allait exercer une influence considérable sur le développement des études portant sur le français canadien et la diffusion de leurs résultats. En 1912, 1937 et 1952, elle organise trois importants congrès de la langue française qui réunissent des représentants de toutes les grandes régions du Québec, mais aussi des régions francophones du Canada et des États-Unis. De 1902 à 1930, elle mène à terme un vaste projet collectif de description des particularismes du français canadien, qui aboutit à la publication du *Glossaire du parler français au Canada.*

Son dictionnaire, qui répertorie quatre fois plus d'emplois que celui de Clapin, constitue sans aucun doute le meilleur témoin des particularismes de la langue orale du début du XXe siècle. À l'instar de Dunn et de Clapin, la SPFC se dit convaincue que son travail de description et ses recherches historiques vont servir la cause de la revalorisation du français canadien :

> [...] on y prendra une idée plus juste du caractère essentiel de notre parler populaire. C'est la langue de l'Île-de-France, telle qu'elle était déjà répandue dans les provinces du centre, du nord et de l'ouest [de la France], lors des grandes émigrations en Amérique; nos pères, venus de ces régions, nous l'ont léguée, et nous l'avons conservée, avec certaines particularités provinciales, qui, légitimes ou irrégulières, n'attestent pas moins que les archaïsmes sont la survivance chez nous du génie de l'idiome[16].

Les auteurs du *Glossaire* – ce répertoire qui allait si largement contribuer à fixer l'image « traditionnelle » du parler populaire et rural du Québec – avaient conscience de n'offrir qu'une image partielle du « français régional » en usage au Canada :

> C'est la langue parlée, et parlée par le peuple, que nous étudions dans ce glossaire; et nous y relevons seulement ce qui n'a pas été ou n'est plus admis dans la langue académique[17].

Première tentative de description globale

Après avoir réalisé ce dictionnaire différentiel que l'on croyait relativement exhaustif à l'époque, la SPFC pouvait envisager de passer à l'étape suivante, celle de l'élaboration d'un dictionnaire global; mais les conditions difficiles des deux décennies suivantes l'ont empêchée d'entreprendre un tel projet. L'idée sera reprise par L.-A. Bélisle qui publiera son *Dictionnaire général de la langue française au Canada* en 1957. Il s'agit de la première tentative de description globale du français qui tienne compte des particularismes linguistiques et du contexte canadiens, de façon à répondre plus précisément aux besoins linguistiques du Québec. Malgré ses limites

méthodologiques, ce dictionnaire – qui sera largement diffusé et restera sans concurrent pendant une trentaine d'années –, va jouer un rôle capital dans le développement de la conscience linguistique, ne serait-ce qu'en rappelant aux Québécois les limites de la représentation du français telle que véhiculée par les dictionnaires de France.

Si, au milieu du XIXe siècle, les Canadiens français ne pouvaient avoir de leurs particularismes linguistiques qu'une connaissance très limitée, la situation est tout autre au seuil de la Révolution tranquille. L'héritage de Dunn, de Clapin et de la Société du parler français au Canada ne se résume pas aux dictionnaires qu'ils ont laissés derrière eux. Leur préoccupation relative aux origines des canadianismes a servi la cause de la revalorisation du français canadien; un temps oublié, cet intérêt reprendra de l'importance dans les années 1970, notamment avec le projet de Trésor de la langue française au Québec. Grâce à leur approche normative plus nuancée que l'approche puriste, et plus attentive au contexte canadien, ils ont laissé entrevoir à l'élite canadienne-française une autre voie que celle menant à l'alignement inconditionnel du français du Canada sur le français de France.

Figure particulièrement marquante de la première moitié du XXe siècle, la SPFC a en outre largement contribué à démontrer l'intérêt du français canadien comme champ d'observation et objet de recherche.

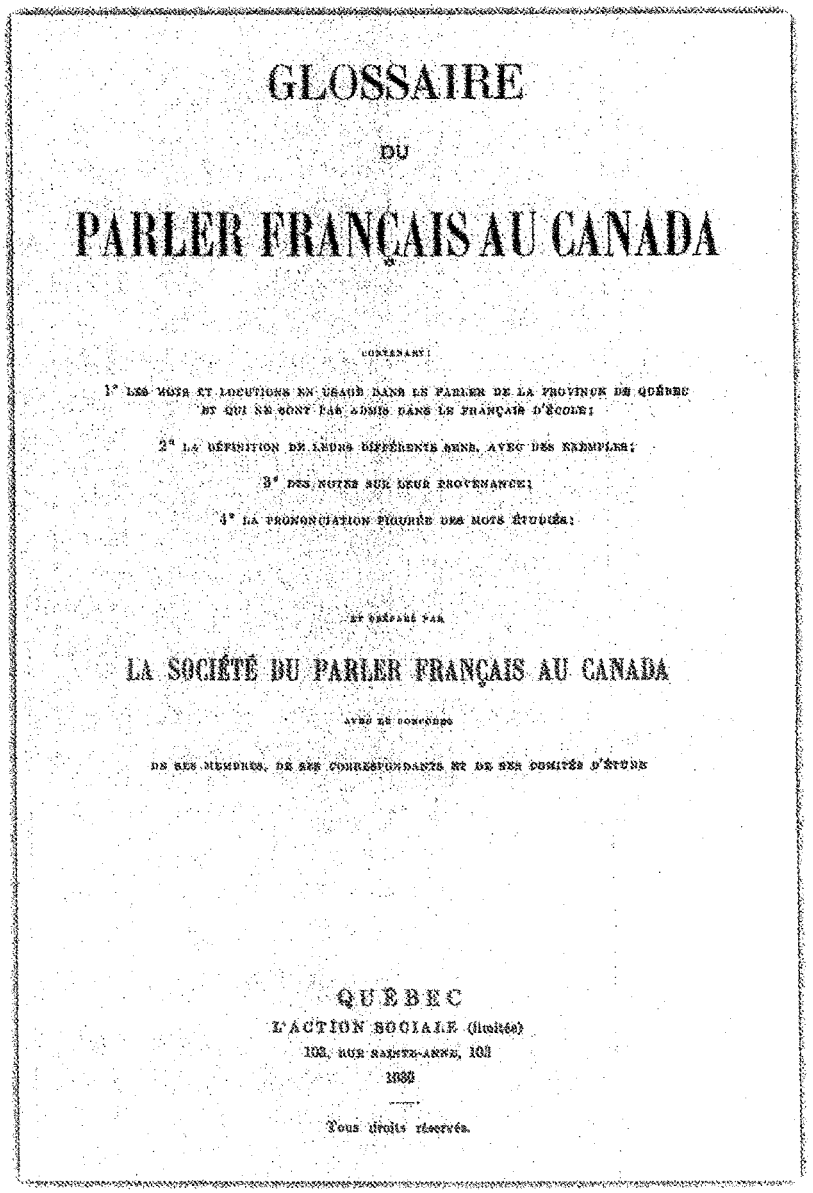

GLOSSAIRE

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

CONTENANT :

1° LES MOTS ET LOCUTIONS EN USAGE DANS LE PARLER DE LA PROVINCE DE QUÉBEC ET QUI NE SONT PAS ADMIS DANS LE FRANÇAIS D'ÉCOLE ;

2° LA DÉFINITION DE LEURS DIFFÉRENTS SENS, AVEC DES EXEMPLES ;

3° DES NOTES SUR LEUR PROVENANCE ;

4° LA PRONONCIATION FIGURÉE DES MOTS ÉTUDIÉS ;

PRÉPARÉ PAR

LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

AVEC LE CONCOURS

DE SES MEMBRES, DE SES CORRESPONDANTS ET DE SES COMITÉS D'ÉTUDE

QUÉBEC

L'ACTION SOCIALE (limitée)

102, RUE SAINTE-ANNE, 102

1930

Tous droits réservés.

Le *Glossaire du parler français au Canada*, publié en 1930 par la Société du parler français au Canada, constitue un ouvrage majeur pour la connaissance et la description du français canadien et de ses spécificités.